

Communiqué – No. 2010-01

2010-02-11

Negotiation Update

We have had some success in reaching agreement on a number of individual changes to the Collective Agreement. In mid-December, the format of negotiations progressed to “global offer” exchanges. This means that all outstanding issues were combined into one comprehensive package.

Canada Post is still looking for the major concessions on a number of rights under the current agreement. Among them, Canada Post wants to take away sick leave for hundreds of term employees, end pre-retirement leave, make deep cuts to injury on duty leave and cut vacation entitlements. And that's not the end of the list.

We're not buying it.

The Corporation has repeatedly stated that it wished to reach a negotiated agreement. CPAA's goal is to bargain a Collective Agreement that we can be proud of. We are maintaining our position. We will not treat this as a round of concession bargaining. As we head into a time of economic growth, we want to improve the working lives of our members, not take away their pay and benefits.

We have never had to go to arbitration before, and we hope this round will not be the first. On the other hand, if we are not able to negotiate a reasonable deal, we intend to protect your interests in any way necessary.

Mise à jour des négociations

Nous avons accompli certains progrès en vue d'en arriver à une entente sur un certain nombre de modifications individuelles à la convention collective. À la mi-décembre, les négociations étaient rendues aux échanges « d'offre globale ». Cela signifie que tous les points en litige ont été rassemblés en une offre détaillée.

Postes Canada cherche toujours à obtenir des concessions importantes sur plusieurs droits contenus dans la convention collective. Ainsi, Postes Canada veut éliminer les congés de maladie de certaines d'employés occasionnels, mettre fin aux congés de préretraite, amputer les congés d'accidents du travail et réduire les droits aux vacances. Et ce n'est pas la fin de la liste.

Nous n'acceptons pas cela.

La Société a réitéré qu'elle souhaitait conclure une entente négociée. L'objectif de l'ACMPA est de négocier une convention collective dont nous serons fiers. Nous maintenons notre position. Nous ne voulons pas que cette négociation n'en soit une que de concessions. Puisque nous amorçons une période de croissance économique, nous voulons améliorer les conditions de travail de nos membres, non réduire leur rémunération et leurs avantages sociaux.

Jamais nous n'avons dû demander l'arbitrage auparavant et nous espérons que la présente ronde ne sera pas une première. D'un autre côté, si nous n'obtenons pas un accord raisonnable, nous prendrons tous les moyens nécessaires pour protéger vos intérêts.

Triennial 2010

It is election year. Over the last couple of years, we communicated with you on many important issues which affected your Association in the past and will continue to touch us in the future. As an Active Member of CPAA, you have a critical duty: to choose the best team of representatives for the Branch and the National Office from among your peers.

Attend your convention. Put your name forward to be a delegate at the National Triennial Convention. Voice your opinions. Make a difference. Do your part to ensure CPAA is as good as you want it to be.

Check your Branch newsletters for the dates and places of your convention. This year's National Triennial Convention will be in Winnipeg, from October 4-6, 2010.

Triennial 2010

C'est une année d'élection. Au cours des dernières années, nous vous avons communiqué de sujets importants qui ont affecté votre Association par le passé et qui continueront de nous toucher dans l'avenir. En tant que membre actif de l'ACMPA, il vous

revient de choisir la meilleure équipe de représentants de votre section et du bureau national parmi vos pairs.

Participez à votre congrès. Inscrivez-vous comme délégué éventuel au Congrès triennal national. Faites valoir vos idées. Manifestez-vous. Faites votre part pour veiller à ce que l'ACMPA réponde à vos attentes.

Vérifiez les communiqués de votre section pour connaître la date et le lieu de votre congrès. Le Congrès triennal national annuel aura lieu à Winnipeg, du 4 au 6 octobre 2010.

Prorogation of Parliament Halts Bill C-44 to Partially Deregulate Canada Post

Prime Minister Stephen Harper's decision to prorogue Parliament puts an end to Bill C-44. You will remember that this bill was aimed at removing international letters from Canada Post's exclusive privilege to handle letters. As well, it may have sent a signal to businesses that Canada Post's exclusive privilege is up for grabs.

While we are pleased with the demise of Bill C-44 (and its predecessor Bill C-14 which died when the 2008 election was called), the Association understands the Government may decide to reintroduce a similar bill in the upcoming session of Parliament. However, the Conservatives would have to introduce any new proposed legislation at first reading. Bill C-44 was halfway through second reading when Parliament was prorogued. CCAA strongly opposes any new bill which aims at eroding the Canada Post exclusive privilege on lettermail.

The government has announced the next session of Parliament will begin with a new throne speech on March 3, 2010 and a federal budget on March 4, 2010. The MPs had been scheduled to return to Ottawa on January 25, 2010.

A number of political pundits think the government may be positioning itself for a federal election, possibly in the spring 2010.

La prorogation du Parlement met un terme au projet de loi C-44 qui proposait la déréglementation partielle de Postes Canada

La décision du premier ministre Stephen Harper de proroger le Parlement met un terme au projet de loi C-44. Vous vous souviendrez que ce projet de loi retirait le privilège exclusif que détient Postes Canada sur le traitement de la poste-lettres au niveau international. Il aurait possiblement donné au secteur privé le signal de l'ouverture du privilège exclusif de Postes Canada à des soumissionnaires.

Même si nous sommes ravis de la fin du projet de loi C-44 (comme il l'a été lorsque son prédécesseur, le projet de loi C-14, est mort au Feuilleton lors du déclenchement des élections en 2008), nous savons très bien que le gouvernement pourrait décider de réintroduire un projet de loi semblable lors de la prochaine session parlementaire. Pour ce faire, les conservateurs devront toutefois soumettre leur nouveau projet de loi à l'étape de la première lecture. Or, au moment de la prorogation, le projet de loi C-44 avait déjà franchi la moitié des étapes en vue de son adoption en deuxième lecture. L'ACMPA s'oppose de façon vigoureuse à tout nouveau projet de loi visant à l'érosion du privilège exclusif de la société des postes envers la poste-lettres.

Le gouvernement a annoncé que la prochaine session parlementaire commencera par la présentation d'un nouveau discours du Trône le 3 mars suivi par la lecture du budget fédéral le 4 mars 2010. Normalement, le Parlement aurait dû reprendre ses travaux le 25 janvier 2010.

Un certain nombre d'experts de la politique canadienne croient que le gouvernement conservateur cherche à se positionner en vue d'une élection fédérale qui pourrait avoir lieu au printemps 2010.

Quarantine

In the previous Communiqué, we did an article on H1N1 where we stated that when you are quarantined by a doctor, Clause 32.12 will apply.

Clause 32.12 states: *An employee is entitled to be paid for time lost due to quarantine where he is unable to work as certified by a qualified medical practitioner. Such leave is to be granted without charge to leave credits.*

The Corporation has challenged our position and stated clause 32.12 will apply **only** if a Public Health Official of the Province declares quarantine.

In our case, CPC has taken the position that the use of the term "quarantine" should be understood as it is defined and used in various public health legislations across the country. In particular, they imply that those laws govern who may authorize quarantine.

An established rule of interpreting collective agreements is that the parties' intentions are normally found in the ordinary or plain meaning of the language. The language in clause 32.12 of the Collective Agreement, given its ordinary and plain meaning, does not suggest that a member must meet the various provincial and federal requirements for quarantine before he or she can obtain leave.

If your doctor has "quarantined" you because of illness, and if your leave has been denied by CPC, please contact CCAA.

Quarantaine

Dans un communiqué antérieur, nous avons publié un article sur la grippe H1N1, dans lequel nous déclarions que, lorsque vous êtes mis en quarantaine par un médecin, la clause 32.12 s'applique.

Clause 32.12 stipule : *L'employé a droit d'être rémunéré pour le temps perdu pour cause de mise en quarantaine et qu'il est incapable de travailler, selon l'attestation fournie par un médecin compétent. Ce congé est accordé sans déductions aux crédits de congés de maladie accumulés.*

La Société a mis notre position en doute et a déclaré que la clause 32.12 s'appliquera **uniquement** si un responsable de la santé publique de la province déclare la quarantaine.

Dans le cas présent, la SCP a considéré que l'expression « quarantaine » doit être comprise comme définie et employée dans les lois sur la santé publique au pays. Surtout, elle signifie que ces lois régissent ceux qui autorisent la quarantaine.

Une règle établie d'interprétation des conventions collectives veut que les intentions des parties soient normalement fondées sur la signification ordinaire ou manifeste du langage. Le langage dans la clause 32.12 de la convention collective, étant donné sa signification ordinaire et manifeste, ne suggère pas qu'un membre doit respecter les diverses exigences provinciales et fédérales relatives à la quarantaine avant d'obtenir un congé.

Si votre médecin vous a placé en quarantaine pour cause de maladie, et si la SCP a rejeté votre demande de congé, veuillez communiquer avec l'ACMPA.

CPAA History Project Research

We are updating our History Book! Pat Fagan, past National Vice President, agreed to this task and what a task it is!

Pat has been spending countless hours researching Branch and National archives to obtain facts that are important to include in our History Book.

Currently, the biggest challenge for Pat has been the lack of human interest stories in the period of post offices closures, specifically from 1986, when the Corporate Business Plan took effect until the Liberals were elected in 1993. At that time, the Liberals put a freeze on office closures pending review. On February 17, 1994, the Liberals announced the Moratorium which is still in effect today.

Pat is requesting anecdotes of the time period from 1986 to 1994. An anecdote

is a short story about an interesting or amusing biographical incident. It is always based on real life, and involves actual people. While his focus is on office closures, there may have been other stories, experiences or conversations that contain a human element.

A lot of officers, past and present, as well as members were involved in many campaigns such as: Keep the ♥ Beating in Rural Canada, Singing Postmasters, Coast to Coast for Rural Post, just to name a few. If you were part of these historical events, share your memories.

Please help us keep our history alive by mailing your stories to:

CPAA History Project
c/o National Office
281 Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

Projet de recherche historique de l'ACMPA

Nous mettons à jour notre livre d'histoire! Pat Fagan, ancien vice-président national, a accepté cette tâche, et quelle tâche!

Pat passe des heures innombrables à fouiller dans les archives des sections et du National, en vue d'obtenir des faits importants à inclure dans notre livre d'histoire.

Actuellement, le plus grand défi pour Pat est le manque d'histoires sociales concernant la période des fermetures des bureaux de poste, en particulier depuis 1986, quand le plan d'entreprise est entré en vigueur, jusqu'à l'élection des Libéraux en 1993. À ce moment, les Libéraux ont gelé les fermetures de bureaux qui étaient sous examen. Le 17 février 1994, les Libéraux ont annoncé un moratoire qui est toujours en vigueur.

Pat cherche des anecdotes sur la période allant de 1986 à 1994. Une anecdote est une histoire courte portant sur un incident de nature biographique particulier ou amusant. Elle se fonde toujours sur la vraie vie et parle de personnes réelles. Bien qu'elles portent sur les fermetures de bureaux, elles

peuvent toucher d'autres histoires, expériences ou conversations qui comprennent un élément humain.

Bon nombre de directeurs, d'hier et d'aujourd'hui, de même que des membres, se sont engagés dans plusieurs campagnes comme : Gardez le ♥ qui bat dans nos communautés rurales du Canada, la chorale des maîtres de poste, la poste rurale d'un océan à l'autre, pour n'en nommer que quelques unes. Si vous avez participé à ces événements historiques, partagez-les avec nous.

Aidez-nous à garder notre Histoire vivante en postant vos histoires à :

Projet historique de l'ACMPA
a/s du Bureau national
281, rue Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

Member's Profile Carlton, Saskatchewan

John Baynton is currently working on his 46th year as the Postmaster in Carlton, Saskatchewan. The post office at Carleton has been in the Baynton Family for more than 80 years. John's grandfather started as Postmaster in 1930.

John's father took over as postmaster in 1932 and remained in the office until his retirement in 1964. John took over as Postmaster from his father in 1964 and remains in the office to this day.

Although the official records show that John became Postmaster in 1964, he worked in the Post Office much earlier than that. *"I used to watch my dad since I was knee-high with a grasshopper so I just got sworn in just like I had done it all my life"*. John's son, Marcel, now works in the Carlton office from time to time as a term employee and is the fourth generation of the Baynton family to serve the customers in the Carlton Post Office.

The original Carlton Post Office was opened in 1877, one of the first Post Offices established in Saskatchewan. In 1915, the office was moved to the current town site.

John has seen many changes in the Post Office over the years. In his father's time, the mail was picked up with sleighs. A team of horses would go from Carlton to Waldheim (19 miles) on Fridays – sometimes in winter they wouldn't get back until 8 or 9 at night. On Tuesdays, they would get the mail from the train. What a change to now receive the mail by truck Monday through Friday.

John keeps a visitor's book and has entries from people all over the world. *"The people that I see every day – I get people from across Canada and different countries... They take pictures and they want to stand there and talk and talk about this and that".*

Many years ago, Postmasters had to retire at age 65. When John reached 65 years young in 1992, he applied for an extension to work another year. He applied for further extensions every year after that. Now Canada Post says he can just work as long as he wants to. On the subject of retirement, John was quoted a couple of years ago as saying *"Oh, I am getting ready to retire. I have anticipated it".*

Profil d'un membre **Carlton, Saskatchewan**

John Baynton est dans sa 46^e année comme maître de poste à Carlton, en Saskatchewan.

Le bureau de poste de Carlton a été dans la famille Baynton depuis plus de 80 ans. Le grand-père de John a débuté comme maître de poste en 1930.

Le père de John a pris la relève comme maître de poste en 1932 et a occupé le bureau jusqu'à sa retraite en 1964. John l'a remplacé comme maître de poste en 1964 et travaille encore dans ce bureau.

Bien que les registres officiels indiquent que John est devenu maître de poste en 1964, il est entré au bureau de poste bien avant cela. *« J'avais l'habitude de regarder mon père depuis que j'étais haut comme trois pommes, alors j'ai seulement poursuivi comme je l'avais fait toute ma vie »*. Le fils de John, Marcel, travaille maintenant au bureau de Carlton de temps à autre comme employé occasionnel et il représente la quatrième génération de la famille Baynton qui sert les clients au bureau de poste de Carlton.

Le bureau de poste original de Carlton a ouvert en 1877, l'un des premiers bureaux de poste à être établi en Saskatchewan. En 1915, le bureau a déménagé à son emplacement actuel.

John a vu beaucoup de changements au bureau de poste au fil des ans. À l'époque de son père, on ramassait le courrier avec des traîneaux. Un attelage de chevaux devait parcourir 19 milles, de Carlton à Waldheim, les vendredis – parfois, en hiver, ils ne revenaient pas avant vingt ou vingt-et-une heures. Les mardis, ils recevaient le courrier par le train. Quel changement de recevoir maintenant le courrier par camion du lundi au vendredi.

John conserve un registre des visiteurs et il montre des entrées de personnes venant du monde entier. *« Les gens que je vois tous les jours – je reçois des gens du Canada et d'autres pays... ils prennent des photos et ils veulent rester ici et parlent sans arrêt à propos de tout et de rien »*.

Il y a plusieurs années, les maîtres de poste devaient prendre leur retraite à 65 ans. Quand John a atteint 65 ans en 1992, il a fait une demande de prolongation de service pour travailler une autre année. Il a demandé des prolongations de service chaque année après cela. Maintenant, Postes Canada dit qu'il peut travailler aussi longtemps qu'il le voudra. Au sujet de la retraite, John a été cité il y a une couple d'années : *« Oh, je me prépare pour la retraite. Je la prévois. »*

CPAA Communication Committee / Comité de communication de l'ACMPA

Daniel L. Maheux
Brenda McAuley
Karen E. MacDonald
Darwin H. Hoimyr

For more information, contact your CPAA Communication Committee at:
Pour plus d'informations, contacter votre Comité de communication de l'ACMPA à :

Tel. / tél. 613-745-2095
Fax / télécopieur 613-745-5559
mail@cpaa-acmpa.com

CPAA Communication Committee / Comité de communication de l'ACMPA
281 Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1